

## **Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques**

Session plénière du 20 février 2020

Budget Primitif – Rapport 02-011 : Aide financières aux associations culturelles

### **Intervention de Nadine BARTHE**

*Conseillère départementale de Cœur de Béarn  
Au nom du groupe de la gauche départementale*

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Mon intervention ne portera pas sur les lignes budgétaires, puisqu'a priori elles sont peu ou prou les mêmes que l'année dernière, mais sur la diversité des aides attribuées par le Département. En effet, je note une contradiction entre le rapport précédent, qui cherche à soutenir l'engagement bénévole et les pratiques des aides financières aux associations culturelles menées par l'Institution.

Nous lisons dans le rapport qu'en « 2020, la mise en réseau et l'interconnaissance des acteurs culturels seront un axe fort d'intervention. » Or, je m'interroge sur l'identification de ces acteurs culturels. En effet, certaines petites associations dans nos territoires –et je mets « petites » entre guillemets, parce que les bénévoles ne sont souvent pas avares de leur énergie – ne rentrent pas forcément dans les règlements tels qu'ils sont pensés. Pourtant, leurs demandes ne sont pas budgétivores, elles sont investies sur les territoires, dans la médiation culturelle et font vivre les artistes là où ils vivent.

Dispose-t-on d'un état des lieux des associations culturelles dans notre Département et sont-elles éligibles à nos aides davantage par leur implication territoriale que pour leur notoriété ? Les deux notions ne sont pas incompatibles mais s'il en est une à privilégier, ne serait-ce pas celle de l'implication ? Je pense aux associations qui, dans leur pratique culturelle, ne drainent peut-être pas le plus grand public en nombre, puisqu'elles officient dans des lieux plus réduits, avec moins de publicité, en somme moins de moyens. Malgré cela, les spectacles proposés sont de qualité, la médiation culturelle est là, et certaines compagnies, si je parle du spectacle vivant, participent même au rayonnement du Département au-delà de ses frontières.

La logique des appels à projets, comme celui qui concerne *Grandir avec la culture*, permet-elle de repérer des opérateurs culturels qui ne l'auraient pas été dans nos circuits habituels ? Si oui, quelle complémentarité est faite avec les aides aux associations culturelles ? Ce que j'essaie de mettre en avant, Monsieur le Président, c'est qu'à force de cloisonner dans des dispositifs, on ne favorise pas la diversité et l'on risque d'institutionnaliser la culture, où la production artistique émergente sera celle qui se soumet aux règlements, aux appels à projets, sous peine de devoir abandonner leurs activités. Nous espérons que les dispositifs proposés cette année, la démarche de partenariat avec les opérateurs pour un aménagement

culturel solide, ou encore le dispositif expérimental de diffusion en milieu rural, permettront de favoriser la diversité et la qualité des productions artistiques.

Une petite remarque tout de même sur le budget, qui baisse cette année de 0,3%, cela peut paraître peu mais cela représente 9300€ par rapport au BP 2019. Quand on sait que certaines associations demandent 500 ou 1000€, on aurait pu maintenir l'effort à la hauteur de l'année dernière. Les associations qui ne sont pas ou plus éligibles aux aides départementales sont-elles au moins accompagnées en ingénierie ou en communication ?

Enfin, puisque le schéma départemental des enseignements artistiques s'achève en 2020, que le prochain doit être défini cette année, quelles articulations sont prévues avec les autres collectivités, que ce soit la Région, qui a revu entièrement sa politique culturelle pour un maillage plus important des territoires, avec les communes, qui connaissent par essence les associations qui œuvrent dans leur périmètre ?

Je vous remercie.